

PREFET DE L'ALLIER

COMPT E - R E N D U D E R É U N I O N

<u>LIEU DE LA RÉUNION</u>	<u>DATE</u>	<u>RÉDACTION</u>
Site ISDND Cusset	09 novembre 2015	N. HENRIET

OBJET : COMMISSION DE SUIVI DE SITE ISDND DU GUEGUE « GAIA » - CUSSET

PRESIDENCE : M. ALMAZAN, sous-préfet de Vichy

PRESENTS :

Représentant le collège des élus :

Mme Françoise WALRAET, maire de St Christophe

M. Jean-Claude POTHIER, maire de St Etienne de Vicq

M. Emmanuel GAVALDA, directeur des services techniques de la mairie de Cusset

M. Hervé DUBOSCQ, adjoint au maire de Cusset

Représentant le collège des exploitants :

Mme Béatrice VAN DE WALLE, responsable environnement SITA

M. Laurent BONHOMME, Directeur activité stockage SITA

M. Jean-luc BARLERIN, Chef de centre SITA

M. Jérôme VEYRIERES, Responsable centre de service SITA RCE

Mme Géraldine WALIENNE, Service Déchets VVA

Mme Christine MOREAU, Directrice Service Assainissement VVA

M. André CROUZIER, Vice-président VVA

Représentant le collège des salariés :

M. Alexandre LAPLACE, Conducteur d'engins SITA

Représentant le collège des riverains et associations de protection de l'environnement :

M. Daniel BAILLY, Allier-Nature

M. Alain MALDANT, Cusset Meunière

M. Pierre MIZZI, Vigilance autour du Guègue (VGA)

M. Patrick CURAT, Vigilance autour du Guègue

M. Aymeric POTIER, Vigilance autour du Guègue

Mme Monique PAQUET, Vigilance autour du Guègue

Mme Maryline DUBUSSET, Vigilance autour du Guègue

Représentant le collège des services de l'État

M. Yann THIEBAUT, DREAL Auvergne

M. Christophe MERLIN, DREAL Auvergne, Chef d'Unité Territoriale Allier/Puy de Dôme

I / Approbation du dernier compte rendu

VGA souligne que dans le précédent compte rendu, SITA s'était engagé, concernant les nuisances dues aux odeurs de revenir à un état similaire à celui de 2009, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

M. le Sous-préfet précise que la question des nuisances sera développée après la présentation du rapport d'activités.

Le compte rendu est approuvé.

II / Composition du bureau

Le représentant des élus a été nommé. Il s'agit du maire de St Etienne de Vicq. Ce dernier précise qu'il a par ailleurs pu assister au CODERST tel qu'il l'avait demandé précédemment.

III / Exploitant : Présentation du rapport d'activité 2014 et projets 2015

Nature, quantité et provenance des déchets :

La quantité des déchets traités en 2014 a été de 73 523 tonnes, soit une baisse de 7,5 %. Cette évolution semble principalement liée à la baisse de l'activité des entreprises.

Les déchets reçus ont pour origine l'Allier (47%), la Loire (40%) et le Puy de Dôme (13%). Le type de déchets reçus est principalement du déchet ménager et assimilé (DMA à 66%)

On note 5 refus de camions pour absence de respect de la procédure d'admission (renouvellement CAP), un incendie en 2014. Pas de déclenchement du portique de contrôle de non radioactivité.

Exploitation de la zone de stockage et travaux :

En 2014 le vide de fouille consommé a été de 91 808m³, le vide de fouille résiduel étant de 2 254 890m³ en fin d'année. L'exploitation du casier B4, débutée en 2009 a pris fin en mai 2014. Un « parapluie étanche » a été constitué, un forage de 6 puits en vue du captage du biogaz a été effectué ainsi que la mise en place d'une vidéosurveillance et d'une détection incendie.

L'aménagement du casier B5, exploité depuis le 27 mai 2014, a été réalisé (terrassement, reconstitution de l'étanchéité passive, mise en œuvre de l'étanchéité active et gestion des lixiviats).

Intégration paysagère et préservation biodiversité

- mise en place de 3 ruches sur le site (zone Nord)
- suivi des actions en faveur des espèces et habitats (AP du 11 mars 2013)

Gestion du biogaz

Le biogaz produit par les déchets est prioritairement valorisé en électricité, (équivalent en production de l'éclairage d'environ 23 % de la population de Cusset), l'énergie récupérée par le moteur permet le chauffage de la salle pédagogique, (soit 28,7MWh), ou détruit par combustion au niveau de la torchère (surplus ou arrêt technique des moteurs). Le suivi des rejets de torchères est conforme à l'AP du 25/01/2010.

Le suivi des odeurs :

En 2014 poursuite des actions d'envoi mails à VVA et aux associations, relevé de l'intensité des odeurs par le gardien, maintien du suivi renforcé avec astreinte téléphonique.

Ce suivi n'est plus d'actualité en 2015 puisqu'une nouvelle procédure avec un Jury de Nez a été mise en place (voir questions diverses)

Lixiviats

Tous les effluents sont analysés en quantité et en qualité. On observe une forte augmentation des lixiviats en 2014, due à la combinaison pluviométrie et démarrage du casier B5. Des analyses mensuelles (convention STEP) et trimestrielles (AP) ont été effectuées.

Eaux de ruissellement et eaux de subsurface

Le principe est d'éviter que les eaux extérieures au site entrent sur le site.

23715m³ d'eaux de ruissellement ont été rejetés et les contrôles montrent un respect des valeurs limites de rejet, hormis pour les MES et les métaux totaux en mai et en novembre sur les eaux de ruissellement ainsi que sur l'ammonium et l'azote global sur les eaux de ruissellement et les eaux de subsurface.

Eaux de surface et eaux souterraines

Après les travaux effectués en 2013 on remarque une amélioration de la qualité des eaux de surface au Pont de l'Enfer comme celle du Jolan et une absence de dégradation des eaux souterraines.

Communication

19 visites du site (330 personnes dont 162 scolaires)

Réalisations 2015

- suivi des odeurs et mise en place d'un jury de nez (voir questions diverses)
- réaménagement final du casier B4
- création d'une aire de dételage et de débâchage avec installation d'un débourbeur déshuileur pour cet emplacement
- exploitation du casier B5
- mise en place de signalisation horizontale et verticale
- réalisation des aménagements autour du local « radioactivité »
- réalisation de voiries d'accès à la zone de vidage et au casier B
- suite au suivi 2014, rédaction et application d'une notice de gestion relative à l'entretien des secteurs visés par les actions en faveur des espèces mise en œuvre en 2013
- cessation d'activité et institution de Servitudes d'Utilité Publique sur la zone A0-B3 (AP du 10/09/15 et 20/09/15). Suite à une question, il est précisé que cette cessation partielle d'activité s'accompagne d'un suivi sur 30 ans.

III / Analyse du rapport d'activités et Actions de l'Inspection de la DREAL

De l'analyse du rapport d'activités 2014, l'inspecteur relève un fonctionnement correct des installations de traitement de biogaz et du moteur de valorisation, un impact limité de l'ISDND sur le milieu naturel, une qualité des eaux du Pont de l'Enfer désormais équivalente entre l'amont et l'aval. Il note une production de lixiviats en forte augmentation, sans que la pluviométrie puisse expliquer l'ensemble du phénomène et constate des légers dépassements ponctuels des valeurs limites pour l'envoi en STEP ;

Le bilan en faveur des espèces et habitats est décevant.

L'inspecteur relève également quelques dépassements de limites réglementaires pour les eaux de ruissellement et les eaux de tranchée drainante. Concernant la problématique odeur et la mise en place d'un jury de nez, l'exemple du site de Clermont-Ferrand est cité comme outil fiable pour suivre les actions d'améliorations mises en œuvre.

Une inspection a été menée le 20 mai 2015 : pas d'écart majeur constaté, les remarques suivantes ont été relevées :

- registre des déchets expédiés à compléter
- base de données GIDAF à renseigner régulièrement
- dossier de récolement des barrières de sécurité des alvéoles 3 et 4 du casier B5 à transmettre.

Deux arrêtés préfectoraux ont été établis, l'un en date du 20/08/15 imposant des mesures complémentaires pour la remise en état et le suivi post exploitation de la zone A0-B3 et le second du 03/09/15 instituant des SUP sur une partie de la zone d'enfouissement A0-B3

Concernant les perspectives 2015-2016, l'inspecteur des installations classées conduira les actions suivantes :

- suivi des écarts relevés dans le rapport annuel 2014, en particulier la vérification des actions de réduction des volumes de lixiviats,
- suivi du retour de l'installation vers une situation normale en termes d'odeur et de plainte, notamment suivi de la mise en place du jury de nez
- instruction des éventuelles modifications
- contrôle de la conformité de l'installation à ses prescriptions techniques

VI / Points abordés et questions diverses

Problème des odeurs – mise en place d'un jury de nez

D'une manière générale, les associations ainsi que les élus riverains remarquent que les odeurs se sont amplifiées ces derniers mois, et qu'elles s'étendent géographiquement jusqu'à Vichy (rue de Venise, Cimetière). La gêne se fait ressentir plus précisément le soir et le matin, mais également la nuit sur certains secteurs. VGA précise que cet été les odeurs ont été particulièrement pénibles, certaines personnes concernées étant obligées de fermer leurs fenêtres et ne pouvant manger à l'extérieur. Un sentiment de découragement et de lassitude est ressenti par les riverains en l'absence d'amélioration de la situation.

Allier Nature constate que les déchets recueillis sont principalement des déchets venant de l'extérieur du département et précise que s'il y a moins de déchets, il y a davantage d'odeurs, car plus de fermentescibles. Ceux-ci devraient être traités à la source. Il conviendrait de mener des actions auprès des particuliers pour encourager ce tri.

VVA rappelle qu'un programme local de promotion du compostage a été mis en place avec la distribution de composteurs individuels, des démarches de valorisation bio-déchets ont été effectuées auprès des professionnels, des restaurants, des actions ont été également menées par le Sictom Sud Allier.

VVA précise qu'en outre une collecte de fermentescibles serait source de frais supplémentaires.

SITA présente le principe du jury de nez qui a été mis en place cette année. Il s'agit d'un système participatif, associant les maires, les associations et environ 50 panélistes volontaires. Ce jury est chargé de rapporter à une plate-forme d'appels toutes les nuisances olfactives ressenties. Ces résultats sont ensuite analysés par un bureau d'études et communiqués à l'exploitant afin de lui permettre d'affiner les réglages de l'utilisation du biogaz permettant de réduire les odeurs aux heures où elles se font ressentir. Cet outil fonctionne bien sur d'autres sites et devrait pouvoir régler 40 % des appels d'odeurs.

À ce jour, 40 personnes sont inscrites et SITA remarque que seulement 5 ou 6 personnes appellent de manière régulière.

VGA déclare que les associations n'étaient au départ pas très partantes sur l'idée de mettre en place ce jury de nez, le réseau d'alerte n'ayant pas abouti à une amélioration et les riverains étant découragés et peu motivés. Par ailleurs, depuis la mise en place de ce jury de nez, soit depuis la fin juin, il n'y a pas eu d'amélioration. Est-ce dû aux travaux actuels sur le site ? en tout cas il rappelle que cet été les nuisances ont été particulièrement pénibles.

SITA précise que c'est un outil qui doit se mettre en place et qui s'inscrit dans le temps, soit sur 2-3 ans. Le taux de participation des panélistes doit augmenter, car plus il y aura d'appels et plus l'outil pourra être efficace, et les appels doivent signaler toutes les odeurs, qu'elles soient fortes ou non.

Procédure : chaque appel est analysé (date, lieu, personne), une vérification de l'impact odeur est effectuée. S'il s'agit par exemple d'une odeur très forte, vérification si problème rupture de gaz, odeur moins forte, due à dysfonctionnement d'un puits de captage, situation géographique, puis restitution des infos aux panélistes,

Les associations demandent si le bureau d'études pourrait être invité pour rendre compte de l'avancée des travaux du jury de nez et expriment un manque d'information, la lettre d'info, qui était par exemple auparavant diffusée par VVA ne l'est plus. Un site Internet est une piste évoquée.

VVA précise qu'effectivement la lettre d'info n'est plus diffusée depuis 2009, suite à des problèmes de distribution intervenus à cette date (dernière lettre n°8).

SITA constate qu'il n'y a pas d'odeurs sur le site, les odeurs semblant se diffuser en corridor en fonction de la température et du vent. Les odeurs ne peuvent être dues à des fuites de biogaz et ne viennent pas des casiers fermés, il peut s'agir d'odeurs de déchets frais.

Les associations et les maires affirment qu'il ne s'agit pas d'odeurs de déchets frais

SITA pense qu'avec la couverture finale de B4 le 15/12/15, l'avancement de B5, l'affinement des mesures avec la participation du jury de nez, on va vers une logique d'amélioration.

VGA constate que ce problème d'odeurs existe depuis 2009, date du déplacement des déchets sur le site

La DREAL précise que ces déplacements de déchets ont été effectués à la demande de l'administration après la constatation de la non-conformité à la réglementation d'un casier.

Le sous-préfet demande si d'autres solutions existent pour améliorer la situation,

la DREAL remarque que la topographie du site complique la situation et que si les odeurs constatées sont fortes, il s'agit de concentrations faibles, d'où la difficulté à trouver des pistes d'amélioration.

Le sous-préfet invite les associations à participer au jury de nez et propose un retour d'expérience des panélistes au mois de mars afin d'en mesurer l'évolution.

Le maire de St Christophe ajoute que cette installation a une durée de vie de 30 ans et que sa commune en subit et subira les nuisances alors que ses propres déchets ne sont pas traités sur place mais acheminés vers le site du Sictom Sud Allier pour un coût supérieur.

VVA précise que la collecte sélective a été décidée à la création de VVA, et que les communes principales de Vichy, Cusset et Bellerive (communes de l'ancien district) ont choisi le site de Cusset alors que les 20 autres communes de l'agglomération ont choisi l'incinération des déchets sur le site du Sictom à Bayet.

Le maire de St Christophe s'interroge sur cette installation par rapport au schéma départemental des déchets. VVA précise qu'il existe d'autres exploitations de stockage de déchets comme celle-ci dans le département, et qu'il n'y a rien de particulier à signaler concernant cette installation dans le département.

VI / Suites à donner

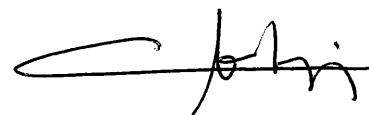
Proposition de M. le Sous-Préfet de faire le point sur l'avancement du jury de nez en mars 2016 et réunion de la prochaine CSS en novembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DIFFUSION : Participants à la réunion
--

Fait à Vichy, le 16 novembre 2015

Le Sous-Préfet de Vichy



Jean ALMAZAN

